

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00425

**LA FOUILLOUSE : CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE
ENTRE EPORA, LA COMMUNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

M. Hervé REYNAUD ne prend pas part au vote.

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D20210042510

DATE D’AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Christophe FAVERJON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

LA FOUILLOUSE : CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE ENTRE EPORA, LA COMMUNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

La Commune de La Fouillouse s'est engagée dans un vaste programme de restructuration de son centre-ville. Des actions d'aménagement d'espaces publics et de création de logements avec des promoteurs sont d'ores et déjà sur le point de démarrer.

Désormais, les élus ont souhaité engager une réflexion autour de l'église, avec une place dont ils souhaiteraient refaire un lieu de centralité.

La commune de La Fouillouse compte environ 4 500 habitants. Déficitaire en logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU, elle envisage de créer un nouvel espace de vie autour de la Place de l'Eglise par la création de locaux commerciaux et la création de logements dont une partie en logements sociaux.

Pour ce faire, elle souhaite engager une réflexion sur la faisabilité en termes d'aménagement urbain sur ce secteur.

La Commune de La Fouillouse a sollicité l'EPORA pour la mise en place d'une convention de veille et de stratégie foncière sur l'ensemble du territoire de la commune pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la ou les collectivités, au sein du territoire de la commune.

Saint-Etienne-Métropole est signataire de cette convention.

Le plafond d'acquisition fixé par l'EPORA est de 1 300 000 € et le montant maximum d'études pré-opérationnelles est de 50 000 € HT.

La Commune de La Fouillouse et Saint-Etienne Métropole pourront demander à l'EPORA l'ouverture d'un ou de plusieurs périmètres d'études et de veille renforcée dans la limite du territoire communal.

La durée de la convention est de 6 ans. Les biens qui pourraient être acquis par l'EPORA dans le cadre de cette convention seront revendus au prix de revient à la collectivité partenaire qui a demandé l'acquisition et le portage et qui dispose d'une faculté de substitution.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de veille et de stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de La Fouillouse ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU